Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260309-DCM2026_2_3-DE

VILLE DE PLEUVEN

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir CARIOU Philippe à LAGADIC Christophe

EXCUSEE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 03 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 04 MARS 2026

DCM N°2026-2-3
Objet : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A, les conseils municipaux (…) votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (…).

Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui propose une augmentation de 1.5 % des taux par rapport à l'année 2025,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- ***Décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales 2026 comme suit*** :
  - ✓ **Taxe sur le foncier bâti : 36.02 %**
  - ✓ **Taxe sur le foncier non bâti 38.57 %**
  - ✓ **Taxe d'habitation 15.88 %**

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question.***

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

MAIRIE DE PLEUVEN FINISTERE